

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 6

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et pourtant, le 5 juin dernier, alors que s'ouvraient les hostilités entre Israël et les Etats arabes, MM. Spühler et Bonvin, qui de la tribune du Conseil national qui de celle du Conseil des Etats, proclamaient:

« Le Conseil fédéral partage le sentiment dont le peuple suisse a de nouveau pris fortement conscience ces derniers temps, que pour assurer son existence et son droit à la vie, un petit Etat neutre doit avant tout compter sur le renforcement continu de sa résistance et sur sa fidélité au droit. »

Langage digne de tout éloge, à la vérité, mais encore faudrait-il qu'il fût suivi d'effet, car, comme disait Racine dans « Athalie »: « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère? » En attendant cette nécessaire et salutaire réaction, il faut conclure que, dans l'ambiance intellectuelle et morale qui s'est créée chez nous depuis une douzaine d'années, la guérilla est une forme de défense nationale au-dessus de nos moyens.

Lieutenant-colonel Eddy BAUER

Revue de la presse

Il n'est de chef qui ne prête à critique

- S'il vient de prendre le commandement, il lui faudra quelque temps avant qu'il ne connaisse son unité...
- S'il commande l'unité depuis quelque temps, il est temps qu'il s'en aille.
- S'il vient d'un état-major, il est resté trop longtemps éloigné de la troupe...
- S'il possède une certaine expérience de la troupe, il s'est encroûté et ferait bien de retourner à l'école.
- Si son avancement a été rapide, il est un peu jeune pour son grade...
- S'il a été promu à son tour normal, ce n'est pas un génie.
- S'il prend les choses en main, il devrait déléguer plus d'autorité...
- S'il délègue son autorité, il en prend à son aise.

- S'il critique les décisions de l'autorité supérieure, c'est un « rouspéteur »...
- S'il les approuve, c'est un « lécheur de bottes » manquant de caractère.
- S'il s'en tient aux règlements, il manque d'esprit pratique et complique les choses...
- S'il arrondit les angles, il finira par s'attirer des ennuis, si même cela n'est déjà fait.
- S'il attache de l'importance à l'instruction, c'est certainement au détriment de l'administration...
- S'il en attache à l'administration, il doit négliger l'instruction.
- S'il sait prendre rapidement une décision, c'est un impulsif n'en pesant pas les conséquences...
- S'il en étudie les conséquences, c'est un indécis.
- S'il contrôle de près le travail de ses subordonnés, il s'en méfie et les terrorise...
- S'il les laisse agir, il ne s'intéresse pas à leur travail et encourage leur négligence.
- S'il tient compte du jugement de ses officiers et de ses sous-officiers, il se laisse dominer par ses subordonnés...
- S'il discute leur jugement, il les décourage en leur donnant un complexe d'infériorité.
- S'il exige que ses subordonnés passent par la voie hiérarchique, il se rend inaccessible...
- Si sa porte leur est ouverte, il verse dans la familiarité.
- Si ses rapports sont brefs, les questions qu'on y traite sont d'un ordre trop général...
- S'ils durent plus de temps, il sous-estime l'intelligence de ses subordonnés en entrant dans le détail et leur fait perdre leur temps.
- S'il ménage ses hommes, il les gâte...
- S'il les mène à la spartiate, c'est un sadique.
- S'il y a peu de punitions dans son unité, c'est le reflet de son inaptitude à commander...
- Si...

Mais quoi qu'il fasse, il aura tort. C'est miracle qu'il soit encore dans l'armée. Il devrait se retirer quand il en est temps encore...

(Aumônier Earl F. Stover, Army 3/62, trad. CIDM)